

Mur de grimpe Grande Dixence – conditions d'utilisation

A. Prescriptions techniques

Le poids autorisé se situe entre 10 kg et 140 kg.

Il n'y a pas d'âge minimum.

Toutes les personnes mineures (moins de 18 ans) doivent être supervisées par un adulte.

Le « mur de grimpe Grande Dixence » doit être utilisé exclusivement avec le matériel adéquat ;

- Un baudrier en parfait état
- Des chaussons de grimpe

Ce matériel est fourni par le personnel d'exploitation ou apporté par le client.

Une tenue sportive est conseillée. Le client s'engage à respecter les consignes d'utilisation ainsi que les recommandations faites par le personnel d'exploitation.

B. Consignes d'utilisation

- 1. « Le mur de grimpe Grande Dixence » s'utilise exclusivement avec les auto-freineurs « TRUBLUE iQ Auto Belays TrueBlue », les cordes ou la grimpe sans assurage SONT STRICTEMENT INTERDITS.**
- 2. Seule une personne adulte (+de 18 ans) est autorisée à accrocher les grimpeurs.**
- 3. Une fois accroché, après 1 mètre de grimpe, le grimpeur se lâche dans le vide afin de tester le bon fonctionnement du système et surtout de vérifier qu'il a bien été accroché.**

C. Exclusion de responsabilité

Theytaz Bazar SA décline toute responsabilité en cas d'accident. Par la signature du présent formulaire, l'utilisateur déclare accepter les risques inhérents à la pratique de la grimpe et renoncer à toute poursuite ou réclamation à l'encontre de Theytaz Bazar SA.

Par ma signature, je déclare avoir lu les conditions d'utilisation ci-dessus et être conscient des risques découlant de l'utilisation du « mur de grimpe Grande Dixence ».

Signature de la personne responsable

NOM

PRENOM

Signature :